

**CONCEPT DE PROTECTION COVID-19 DANS LE CONTEXTE DES CAMPS MULTISPORTS
(CAMP D'UNE SEMAINE AVEC ACCUEIL À LA JOURNÉE OU LA MI-JOURNÉE)
SERVICE DES SPORTS DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL – SECTEUR PROMOTION & MANIFESTATIONS**

*Document réactualisé le 31 août 2021 sur la base des mesures d'assouplissement
communiquées par le Conseil fédéral, entrées en vigueur dès le 26 juin 2021.*

Principes de base

- Procédure en cas de symptômes de maladie
- Règles d'hygiène
- Distanciation (1.5m) entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les participant.e.s
- Garantir la traçabilité des participant.e.s et encadrant.e.s
- Groupes stables de participant.e.s et d'encadrant.e.s
- Désignation d'une personne responsable de l'application des mesures de sécurité et élaboration d'un plan de protection

Le Service des sports est conscient des risques liés au COVID-19 et souhaite protéger tant les participant.e.s que les encadrant.e.s d'activités en mettant en place un plan de protection pour l'ensemble des camps multisports organisés durant l'automne 2021.

Le présent document a été élaboré sur la base des mesures et ordonnances du Conseil fédéral, des directives cantonales et des recommandations en vigueur du Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse du canton de Neuchâtel.

Les mesures qui sont appliquées dans le cadre des activités sont également présentées aux participant.e.s, aux parents, aux encadrants ainsi qu'à toute autre personne impliquée directement dans l'organisation et l'encadrement des camps. De plus, une procédure en cas de crise, est également prévue.

Le Service des sports s'engage à respecter les mesures en vigueur au moment de l'activité. Un autocontrôle est mis en place sur l'ensemble des camps. Une personne responsable est désignée pour chaque semaine. Elle s'assure de la bonne application de ce plan de protection et fait également office d'interlocuteur auprès des autorités cantonales compétentes.

L'organisation des camps a été revue afin de maintenir une constellation de groupes la plus stable possible (participant.e.s et encadrant.e.s).

Les mesures énumérées dans ce document de référence peuvent être adaptées en tout temps en fonction de l'évolution du Covid-19 et des décisions des autorités cantonales et fédérales.

Mesures de protection des participant.e.s

- Les personnes vulnérables ainsi que les personnes en quarantaine stricte ou qui ont été en contact avec une personne positive dans les 10 derniers jours ne peuvent pas prendre part au camp.
- Un formulaire-santé est signé avant le début du camp par un parent /représentant légal de chaque participant.e. Il est remis à l'accueil le premier jour du camp.
- L'identité et les coordonnées de chaque participant.e sont enregistrées informatiquement. Les données de contact sont transmises sur demande au Service de la santé publique à des fins d'identification et d'information aux personnes présumées infectées conformément à l'art. 33 LEp. 032.

- Chaque participant.e se lave les mains à l'eau et au savon liquide dans la mesure du possible ou se les désinfecte avec une solution hydro alcoolique (dès l'âge de 6 ans) à son arrivée sur le lieu de l'activité et avant d'en repartir.
- Les gestes barrières en vigueur ainsi que les mesures de protection prises lors de l'activité sont expliqués aux participant.e.s en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire pendant l'activité.

Mesures de protection des encadrant.e.s

- Les personnes vulnérables ainsi que les personnes en quarantaine stricte ou qui ont été en contact avec une personne positive dans les 10 derniers jours n'encadrent pas les camps.
- Un formulaire-santé est complété avant le début du camp par les encadrant.e.s
- Les encadrant.e.s gardent autant que possible la distance de sécurité minimale entre eux.
- Les encadrant.e.s gardent autant que possible la distance de sécurité minimale avec les participant.e.s, mais celle-ci peut être réduite en fonction de l'âge ou des circonstances pour le bien-être et la sécurité des enfants. Si la distance ne peut être respectée, l'encadrant portera un masque.
- Les coordonnées des encadrant.e.s sont enregistrées et les données de contact sont transmises sur demande au Service de la santé publique à des fins d'identification et d'information aux personnes présumées infectées conformément à l'art. 33 LÉp. 032.
- Les encadrant.e.s respectent les gestes barrières en vigueur.

Hygiène, soins et santé

- Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par le Service des sports à chaque responsable de groupe / option.
- Pour les participant.e.s le port du masque n'est pas obligatoire ni recommandé durant les activités sportives et en tout temps à l'extérieur. Il est par contre obligatoire à l'intérieur dès l'âge de 12 ans hors des zones sportives (vestiaires, toilettes, couloirs, espace restauration etc.). Le Service des sports assure la mise à disposition des masques pour les encadrants.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent régulièrement les mains avec du savon lorsque c'est possible ou une solution hydro alcoolique, en particulier avant et après les activités sportives ainsi qu'avant et après les repas, ou lorsqu'il doit y avoir un contact physique entre participant.e et encadrant.e.
- Chaque encadrant.e doit avoir accès en permanence à un flacon de solution hydro alcoolique.
- Du savon liquide est mis à disposition des participant.e.s dans les toilettes ou vestiaires.
- Pour s'essuyer les mains, suite au lavage, du papier à usage unique ou un appareil de séchage à soufflerie est utilisé.
- La pharmacie est équipée d'un thermomètre.

Locaux / Installations sportives

- Dans la mesure du possible, les activités en extérieur sont privilégiées. Les activités pratiquées à l'intérieur se déroulent dans des locaux spacieux.
- Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols sont lavés avec un produit habituel aussi souvent que nécessaire.
- Les sacs des participant.e.s et des encadrant.e.s sont déposés à l'intérieur de la salle attribuée pour leur activité, aux endroits indiqués spécifiquement pour chacun.
- Les chaussures d'extérieur sont déposées à l'entrée de la salle aux endroits indiqués.

Repas

- Les repas de midi se prennent à L'Espace Gilbert Facchinetti.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent (ou se désinfectent) les mains avant et après les repas.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s mangent par groupe de 5 au maximum par table. Dans la mesure du possible les groupes de tables restent identiques tout au long de la semaine. Les repas sont pris assis.
- Les participant.e.s doivent apporter chaque jour leur propre gourde préalablement identifiée. Des gobelets personnalisés réutilisables sont mis à disposition des enfants qui viendraient sans gourde, chaque gobelet est identifié au nom de l'enfant.
- Le traiteur mandaté pour la préparation du repas et du service s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les mesures d'hygiène (lavage des mains, port du masque et des gants pour les préparations et le conditionnement).
- Le service des repas est géré par les encadrant.e.s pour chacun.e de leur groupe/option afin de garantir les mesures d'hygiène. Les encadrants portent des gants et des masques pour la distribution des repas
- Aucun aliment n'est proposé en libre-service pour les participant.e.s.
- Les encas apportés par les participant.e.s ne sont en aucun cas partagés entre eux.

Matériel

- La transmission de matériel non nécessaire aux activités sportives est limitée à l'essentiel.
- Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Le matériel fréquemment utilisé par les participant.e.s est désinfecté régulièrement.

Transports

- Les participant.e.s rejoignent chaque matin le lieu de rendez-vous d'accueil de manière individuelle, Le covoiturage d'enfants de groupe différent est déconseillé, la mobilité douce est privilégiée dans la mesure du possible.
- Aucun transport des participant.e.s par les organisateurs n'est effectué dans le cadre du camp, sauf en cas d'urgence.
- Les pratiquant.e.s se déplacent à pied entre les sites et sont toujours accompagnés par, au moins, un.e encadrant.e. Celui-ci veille à ce que les participant.e.s ne se mêlent pas à des personnes extérieures au camp et si nécessaire veille à faire maintenir les distances de sécurité.

Contact avec les parents /représentants légaux

- La distance de sécurité minimale est respectée entre les encadrant.e.s et les parents/accompagnants. Ceux-ci ne sont pas autorisés à pénétrer dans les différents espaces où se déroule le camp : vestiaires, couloirs et salles de sports, lieux de repas.
- Une zone d'accueil est organisée sur chaque site. Les parents accompagnants respectent les indications.
- Il est demandé qu'un seul adulte référent amène et récupère son/ses enfant/s au camp.
- Ce concept de protection est communiqué aux parents/adultes référents à l'inscription. Il est régulièrement mis à jour en fonction des règles édictées par les autorités compétentes et est disponible en tout temps sur le site internet www.lessport.ch/camps. Les parents/adultes référents des enfants inscrits sont tenus d'en prendre connaissance lors de l'inscription au camp ainsi que le vendredi qui précède le début du camp.
- **En cas de symptôme / suspicion de COVID-19**
 - Le participant est séparé du groupe
 - Un masque lui est mis sur le visage
 - Le responsable désigné du camp contacte:
 - La hotline de la Santé publique 032 889 11 00 ou SCSP.CoronaEnquetes@ne.ch.

- Les parents sur le numéro d'urgence enregistré
 - Sur avis de la hotline, un contrôle médical est organisé.
 - Le retour au domicile est organisé dans les meilleurs délais.
- Un.e seul.e encadrant.e s'occupe de l'enfant isolé. Il porte un masque et des gants jusqu'au départ de l'enfant.
- Le cas échéant, le Service des sports suivra les recommandations et décisions transmises par le Service de la santé publique.

Isolement du camp

- Les organisateurs.trices et les encadrant.e.s sont particulièrement attentifs.ives. aux contacts avec l'extérieur de la part des participant.e-s du camp. La plupart des activités se pratiquent de manière totalement isolée des personnes extérieures au camp.
- Les parents/ accompagnants restent à l'extérieur du camp en tout temps. Ils accompagnent leur enfant jusqu'au lieu d'accueil de l'option à laquelle il est inscrit et ne peuvent en aucun cas l'accompagner ou le reprendre dans l'espace du camp. Ils ne sont pas non plus autorisés à venir regarder leur enfant sur les lieux d'activités.

Références

Information officielle de la confédération (état au 29 juin 2021).

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/coronavirus.html>

Nouveau coronavirus : mesures et ordonnances : (état au 29 juin)

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html#-477572303>

Directives nationales pour le sport : <https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen.html>

Office fédéral de la santé publique, « Voici comment nous protéger »

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html>

Service de la santé publique du canton de Neuchâtel - Informations pour les acteurs de la culture et du sport –

<https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-culture-sport.aspx>

Département de la formation, de la digitalisation et des sports, Service de protection de l'adulte et de la jeunesse : Recommandations N°1 du 14 juin 2021

Ville de Neuchâtel - Service des sports

Neuchâtel, le 31 août 2021

Contacts :

Valérie Chanson - Valerie.Chanson@ne.ch – 032 717 77 90
Gestionnaire promotion du sport et manifestation

Tania Biedermann – Tania.Biedermann@ne.ch 032 717 77 94
Coordinatrice des camps multisports

Nicolas Flückiger – Nicolas.fluckiger@ne.ch 032 717 77 89
Coordinateur des camps multisports

